



RÉVISION DE LA CHARTE DU TERRITOIRE 2024-2039

Compte rendu
Séminaire Participatif
mardi 23 novembre 2021





SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
CONTEXTE	3
REVISION DE LA CHARTE : "OBJECTIF 2039 !"	3
LES SEMINAIRES PARTICIPATIFS	3
RETOUR SUR LE PROGRAMME DU SÉMINAIRE	4
PARTIE 1 : LE PROJET 2039, C'EST QUOI ? PARTAGEZ-VOUS LES AMBITIONS « TRANSVERSALES » ?	6
RAPPELS	6
LE CHEMIN PARCOURU	6
LE PROJET STRATEGIQUE, C'EST QUOI ?	6
SONDAGE EN DIRECT : « QUELLE AMBITION TRANSVERSALE VOUS SEMBLE PRIORITAIRE OU PARTICULIEREMENT IMPORTANTE POUR 2039 ? ».....	9
L'ARBRE D'ENGAGEMENT	9
PARTIE 2 : PRÉSENTATION DU PROJET STRATÉGIQUE ET ÉCHANGES SUR DES QUESTIONS CLÉS	11
PARTAGE DU PROJET STRATÉGIQUE ET ÉCHANGE AUTOUR DES 14 ORIENTATIONS	11
ÉCHANGES EN PETITS GROUPES AUTOUR DE QUESTIONS CLÉS	11
RÉSULTATS.....	12
PARTIE 3 : SYNTHÈSE COLLECTIVE	13
SYNTHESE GROUPE 1	13
SYNTHESE GROUPE 2	14
SYNTHESE GROUPE 3	14
AJOUTS DES PARTICIPANTS.....	15
DES QUESTIONS QUI ONT FAIT DEBAT, AVEC DES AVIS DIVERGENTS	15

CONTEXTE

REVISION DE LA CHARTE : “OBJECTIF 2039 !”

La révision de la Charte est un temps qui nous est donné pour nous reposer les questions sur les sujets qui nous importent et pour formuler collectivement les principes et conditions de nos actions à venir. Avant d’être approuvée par l’État, notre nouvelle charte sera soumise à enquête publique et devra être adoptée par les différentes collectivités territoriales souhaitant faire partie du Parc. Elle se doit donc d’être le fruit d’une large concertation entre les acteurs locaux.

Depuis 2020, le Syndicat mixte du Parc et ses partenaires, travaillent à l’évaluation de la charte actuelle et de ses effets sur le territoire, ainsi qu’à la définition des défis pour la prochaine Charte et les actions qui y répondront.

A quoi ressemblera la Montagne de Reims en 2039 ? Comment vivrons-nous ? Quels seront les grands enjeux de notre territoire en 2039 ? Ce processus de révision représente donc un moment essentiel pour notre avenir, votre participation est primordiale !

LES SEMINAIRES PARTICIPATIFS

Les séminaires participatifs sont des temps forts de cohésion de l’ensemble des acteurs de du territoire dans le processus de révision de la Charte. Ce sont des ateliers d’échanges « grand format ».

Véritables temps forts d’information, de partage et de réflexion collective, ces séminaires viendront ponctuer les différentes phases du processus de révision.

3 séminaires prévus :

- **SÉMINAIRE PARTICIPATIF N°1** Partager et enrichir l’analyse des enjeux et du bilan évaluatif et identifier collectivement les défis de demain ! **11 mai 2021**
- **SÉMINAIRE PARTICIPATIF N°2** Partager et enrichir les orientations et les objectifs de la future Charte. **23 novembre 2021**
- **SÉMINAIRE PARTICIPATIF N°3** Partager et enrichir le contenu opérationnel du projet de Charte. **1^{er} semestre 2022**

Ces séminaires viennent compléter les différentes instances de concertation (ateliers thématiques, comité de pilotage, comité de révision, etc.) et permettent l’implication du plus grand nombre, et le croisement de regards.

RETOUR SUR LE PROGRAMME DU SÉMINAIRE

Ce second séminaire participatif s'est déroulé le 23 novembre 2021, à la Maison de Parc, de 18h à 21h.

Il a réuni **32 participants**, dont environ 40% d'élus du territoire et 60% de partenaires et acteurs clés socio-économiques.

Ce séminaire s'est décomposé en 3 grandes parties :

1. Un temps de **présentation du processus de révision** de la charte en plénière
2. Un temps de **partage et d'amendement du projet stratégique** en sous-groupes
3. Un temps de **synthèse collective** en plénière

PRESENTS :

Hautvillers : M. LOPEZ et Mme FAURE

Nanteuil-la-Forêt : Mme. LESIMPLE

Tours-sur-Marne : Mme GISBERT

Ay-Champagne : M. SCHWEICH

Cormicy : M. DUVIVIER

Bouleuse : M. RAYMOND

Bouilly : M. MAUPRIVEZ

Rilly-la-Montagne : M. PINCONNET

Saint-Imoges : Mme BENOIT

Courtagnon : Mme PROFIT

Coulommès-la-Montagne : Mme DAPREMONT

Ambonnay : Mme COUTIER

Tours-sur-Marne : M. GODRON

Bouzy : M. ELOY

CCPC : Mme AUBRY

DPJJ : Mme MUNIER

CIVC : M. LE MAILLOUX

Moutain Bike Foundation : M. RENAUD

Maisons Paysannes de France : M. BOULORÉ

SCOTER : M. DE CHAUNAC

La Chambre d'Agriculture de la Marne : M. PERSEVAL

FDC51 : M. COLLET et M. LEBEL

CNPF : M. VIOLETTE

L'association des Maisons de Quartier de Reims : M. DELLOY

DRAJES Grand-Est : M. LECOURT

Fibois Grand-Est : M. MICHAUT

SAFER Grand-Est : M. QUENARDEL

SIABAVES : Mme DAVIAUD

AUDRR : M. ANDRADE

Fransylva : M. THIRION



PARTIE 1 : LE PROJET 2039, C'EST QUOI ?

PARTAGEZ-VOUS LES AMBITIONS « TRANSVERSALES » ?

Présentation en plénière **de l'état d'avancement** de la révision de la Charte, suivie d'une **présentation dynamique du projet stratégique**.

Objectifs de cette partie :

- Donner la lisibilité sur le chemin parcouru et à parcourir (la suite du processus)
- Questionner la capacité d'engagement des acteurs pour atteindre les ambitions (signataires, Syndicat Mixte, autres acteurs)

RAPPELS

La charte du PNR définit une vision à 15 ans de l'évolution souhaitée du territoire de la Montagne de Reims. C'est un réel projet de territoire et non le projet du Syndicat Mixte du Parc souvent confondu.

Suite au diagnostic qui a permis d'identifier et partager les problématiques à traiter, a lieu, aujourd'hui, l'élaboration du projet stratégique définissant les orientations pour 2039. Ce travail permettra par la suite de définir le projet opérationnel c'est-à-dire la traduction de ces orientations en mesures concrètes.

LE CHEMIN PARCOURU

ÉVALUATION ET DIAGNOSTIC

Janvier 2021 : Comité Syndical de **lancement**.

Mars 2021 : **Ateliers « diagnostic »** - *Synthèse des richesses et dynamiques, problématiques et menaces.*

Mai 2021 : **Séminaire « diagnostic »** - *Partage vision commune et croisée des enjeux et échanges autour des grands défis pour 2039.*

Été 2021 : *Transmission des rapports de diagnostic et d'évaluation.*

Septembre / Octobre 2021 : COPIL et Comité Syndical de **validation du Diagnostic**.

ELABORATION DU PROJET STRATEGIQUE DE LA NOUVELLE CHARTE

Octobre 2021 : **Ateliers « Projet 2039 »** - *Propositions d'orientations.*

Novembre 2021 – **Séminaire « projet stratégique »** -> *Partage et échanges autour de l'ambition du projet stratégique.*

Une première version du projet stratégique de la Charte a été distribuée aux participants. Elle est notamment issue des réflexions et propositions d'orientations des ateliers « Projet 2039 » réalisés en octobre 2021, ainsi que des rencontres en Comité de secteur et Groupe de travail (*équipe du Syndicat Mixte du Parc*).

LE PROJET STRATEGIQUE, C'EST QUOI ?

- L'expression de la stratégie générale pour 2039
- Des grands axes pour structurer le projet

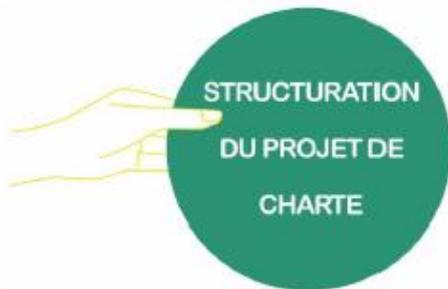
- Des « grandes orientations » qui couvrent l'ensemble des sujets de la Charte

**« LA CHARTE DETERMINE LES ORIENTATIONS DE PROTECTION, DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT
ENVISAGEES POUR LA DUREE DU CLASSEMENT »**

Les orientations de la Charte sont définies localement mais doivent répondre à des exigences nationales dans 6 domaines :

- La protection des structures paysagères
- La préservation et la remise en bon état des continuités écologiques
- La maîtrise quantitative et qualitative de l'urbanisation
- La circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels à enjeux
- La publicité et les pré-enseignes au sein des agglomérations (RLP)
- L'évaluation (questions évaluatives, cibles à atteindre, ...)

Les orientations du projet stratégique seront ensuite déclinées en mesures dans le rapport de charte (projet opérationnel).



AXE 1 NOTRE IDENTITE, DU SOUS-SOL AUX PAYSAGES

1.1 Révéler l'étendue des richesses géologiques, architecturales et culturelles, préserver celles qui le nécessitent et renforcer leur appropriation

1.2 Au-delà du triptyque paysager : révéler des paysages diversifiés et de qualité



AXE 2 NOS BIENS ESSENTIELS

2.1 Reconquérir la biodiversité partout et renforcer sa protection

2.2 Accomplir les transitions de l'agriculture, au bénéfice d'un territoire durable

2.3 Viser l'excellence en matière de gestion et valorisation durable d'un massif forestier identitaire et multifonctionnel

2.4 Développer une gestion intégrée de la ressource en eau pour assurer les besoins et une meilleure qualité



AXE 3 DES MODES DE VIE REINVENTES

3.1 Mettre en œuvre un urbanisme d'avenir, respectueux de l'identité du territoire

3.2 Faire de la Montagne de Reims un territoire de vie différencié et convivial

3.3 Repenser les mobilités pour un territoire plus sobre et plus résilient

AXE 4 PARTAGER ET S'INVESTIR

4.1 Confirmer le pari de la culture en milieu rural

4.2 Repenser l'offre d'éducation au territoire pour placer l'habitant au cœur des actions et des politiques

4.3 Dynamiser les politiques de communication avec des outils innovants, pour toucher le plus grand nombre

4.4 Faire de la Montagne de Reims une référence du tourisme durable et de pleine nature en Champagne

4.5 Développer la coopération « du local à l'international »



Afin de questionner la capacité d'engagement des acteurs pour atteindre les ambitions (signataires, Syndicat Mixte, autres acteurs), deux actions ont été mises en place lors du séminaire :

SONDAGE EN DIRECT : « QUELLE AMBITION TRANSVERSALE VOUS SEMBLE PRIORITAIRE OU PARTICULIEREMENT IMPORTANTE POUR 2039 ? »

A - UN PROJET PAR ET POUR LES HABITANTS : **x6 ont voté pour cette ambition**

B - FAIRE TERRITOIRE AUX FRANGES DES AGGLOMÉRATIONS : **x2 ont voté pour cette ambition**

C - ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT : **x11 ont voté pour cette ambition**

D - UNE DIVERSITE REDÉCOUVERTE ET VALORISÉE : **x5 ont voté pour cette ambition**

E - UNE MISE EN ŒUVRE DU PROJET PARTAGÉE ET ORGANISÉE : **x4 ont voté pour cette ambition**

Abstentions : **x4 se sont abstenus**

Ainsi, 1/3 des participants souhaite se fixer comme priorité au sein de la Charte l'accompagnement au changement.



L'ARBRE D'ENGAGEMENT

Cet arbre, retraçant les axes et orientations du projet stratégique, était disponible tout au long de cette rencontre. Les participants, avaient la possibilité d'indiquer leur(s) potentiel(s) engagement(s) et les moyens qu'ils souhaitaient mobiliser pour soutenir les différentes orientations.



ORIENTATION	ENGAGEMENT POTENTIEL
1.1 Révéler l'étendue des richesses géologiques, architecturales et culturelles, préserver celles qui le nécessitent et renforcer leur appropriation	Association des maisons de quartiers de Reims Mission UNESCO Commune d'Ambonnay : « Mobilisation dans des conférences / participation à des échanges » Maisons Paysannes de France
1.2 Au-delà du triptyque paysager : révéler des paysages diversifiés et de qualité	CRPF : « Préservation du paysage grâce à des pratiques sylvicoles adaptées » Association des communes forestières
2.1 Reconquérir la biodiversité partout et renforcer sa protection	Commune de Courtagon : « Développer et sauvegarder les trames verte et bleue, noire, grise ; Reconquérir la biodiversité partout et renforcer la protection » Commune de Tours-sur-Marne : « Conseil ou accompagnement pour la plantation d'arbres ou haies » Commune de Coulommès la Montagne Fédération Départementale des chasseurs : « Travailler avec le PNR sur la TVB et noire, les corridors écologiques, la conservation des milieux et espèces » Commune de Bouleuse
2.2 Accomplir les transitions de l'agriculture, au bénéfice d'un territoire durable	Commune de Bouilly
2.3 Viser l'excellence en matière de gestion et valorisation durable d'un massif forestier identitaire et multifonctionnel	CRPF : « Augmentation / maintien des surfaces sous documents de gestion durable ; animation grand public / scolaire » Commune de Bouilly Fransylva 51 : « Participation à des séminaires, ateliers, groupes de travail spécifiques » Fibois Grand Est : « Participer aux échanges ; Définir des actions pour lesquelles le Parc pourrait être un territoire pilote » COFOR Fédération Départementale des Chasseurs « Concilier les pratiques cynégétiques et le partage de l'espace rural ; Assurer le suivi des populations de gibier et les réguler pour maintenir les équilibres »
2.4 Développer une gestion intégrée de la ressource en eau pour assurer les besoins et une meilleure qualité	Commune de Rilly-la-Montagne : « désimperméabilisation de deux espaces urbanisés »
3.1 Mettre en œuvre un urbanisme d'avenir, respectueux de l'identité du territoire	SAFER : « Requalifier les friches urbaines / polluées ; valoriser le bâti vacant » COFOR
3.2 Faire de la Montagne de Reims un territoire de vie différencié, convivial et sain	
3.3 Réinventer les mobilités pour un territoire plus sobre et plus résilient	Association des maisons de quartiers de Reims : « Développement du vélo » Commune d'Aÿ Commune de Tours-sur-Marne : « Développement du vélo et covoiturage »
4.1 Confirmer le pari de la culture en milieu rural	Commune d'Aÿ
4.2. Repenser l'offre d'éducation au territoire pour placer l'habitant au cœur des actions et des politiques	Association des maisons de quartiers de Reims : « Mise en place de projets pédagogiques »
4.3 Dynamiser les politiques de communication avec des outils innovants, pour toucher le plus grand nombre	
4.4. Faire de la Montagne de Reims une référence du tourisme durable et de pleine nature en Champagne	Mountain Bikers Fondation Fédération Départementale des Chasseurs : « Concilier activités cynégétiques et partage de l'espace rural ; Avoir des territoires de chasse engagés et respectueux dans le même sens que le PNR »
4.5 Développer la coopération « du local à l'international »	



PARTIE 2 : PRÉSENTATION DU PROJET STRATÉGIQUE ET ÉCHANGES SUR DES QUESTIONS CLÉS

Partage et échanges en sous-groupes autour des **questions clés du projet stratégique**.

Objectifs :

- Partager le projet stratégique avec les acteurs (= présenter et amender)
- Questionner le niveau d'ambition du projet du point de vue des acteurs

PARTAGE DU PROJET STRATÉGIQUE ET ÉCHANGE AUTOUR DES 14 ORIENTATIONS

Les 32 participants ont été répartis au sein de 3 salles. Parmi chacune d'elles, s'est déroulé **une présentation simple de l'ossature du projet stratégique**, et de chaque axe.

Lors de cette présentation ont été mis en lumière **9 questions clés**, particulièrement stratégiques pour définir plus précisément les ambitions pour 2039, ou sujettes à débat :

- n°1. Accepte-t-on le fait que les paysages vont évoluer à l'horizon 2039 et qu'il faut composer avec ces évolutions ?
- n°2. Quel niveau d'ambition en matière de préservation de la biodiversité ?
- n°3. Quelle mobilisation des signataires et partenaires pour faire émerger de nouvelles productions et pratiques agricoles ?
- n°4. Quelle ambition d'excellence de gestion et valorisation durable de la ressource forestière, au-delà des forêts domaniales ?
- n°5. La Montagne de Reims, territoire « pionnier » de la lutte contre l'artificialisation ?
- n°6. Etes-vous prêts à « sauter le pas » de la sobriété énergétique et de la neutralité carbone ?
- n°7. Affirme-t-on l'identité du territoire de la montagne de Reims, aux franges des agglomérations ?
- n°8. Quelle ambition en matière de développement des activités culturelles à l'échelle de la Montagne de Reims ?
- n°9. Comment s'engager dans une démarche ambitieuse de Tourisme durable, en cohérence avec les valeurs des Parcs ?

ÉCHANGES EN PETITS GROUPES AUTOUR DE QUESTIONS CLÉS

Au sein de chaque salle, les participants ont alors été répartis en **sous-groupes de 3 à 4 personnes**. Devant eux, **9 supports** précisant chacune des questions clés.

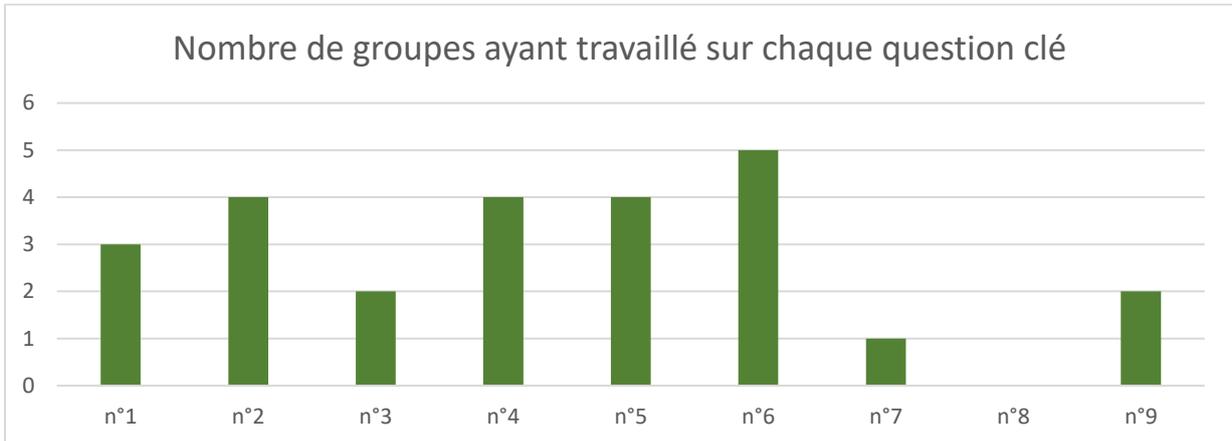
Chaque sous-groupe avait alors 50 minutes pour **débattre et émettre son avis sur la question** (*notamment cibler des objectifs et définir les conditions de réussite pour atteindre ces objectifs*). Les participants avaient la possibilité de traiter une ou plusieurs questions clés.

Afin de mettre en lumière les ambitions communes, chaque salle était ensuite invitée à se **concerter autour de 2 à 3 grandes idées prioritaires à défendre en plénière**, à partir de leurs travaux en sous-groupes.

RÉSULTATS

Parmi toutes les questions clés proposées, **seule la n°8, portant sur le développement de l'activité culturelle au sein du Parc, n'a pas été choisie**. Toutes les autres questions clés ont été traitées.

Ce sont les questions **n°2, n°4, n°5 et n°6** portant respectivement sur la protection de la biodiversité, la gestion et valorisation de la ressource forestière, l'urbanisme avec la sobriété foncière, et la transition énergétique, qui ont **suscité le plus d'intérêts auprès des participants**.



Découvrir le détail des contributions des participants → cf. annexe



PARTIE 3 : SYNTHÈSE COLLECTIVE

Partage et débat collectif autour des **ambitions communes**.

Objectifs :

- Mettre en lumière les ambitions communes
- Faire émerger la mise en débat autour de ces ambitions partagées

De retour en plénière les rapporteurs de chaque salle étaient invités sur « scène » aux côtés des animateurs pour défendre, sous un format table ronde leurs 3 grandes ambitions prioritaires.



SYNTHESE GROUPE 1

Fil conducteur des réflexions menées par le groupe 1 : Les différentes orientations exprimées au travers des approches thématiques traduisent des objectifs communs de transition et d'adaptation du territoire au regard des défis rencontrés, mais dans le respect des valeurs fondatrices du PNR. L'enjeu de coordination des acteurs et des politiques publiques pour atteindre ces objectifs est important.

Patrimoine bâti et paysage : Pour répondre aux enjeux énergétiques, il est nécessaire de faire évoluer les règles (architecturales notamment) et d'accepter une évolution de nos paysages. L'enjeu est d'intégrer les innovations nécessaires (éco-matériaux, panneaux photovoltaïques ...) tout en préservant les principales caractéristiques de nos patrimoines.

Artificialisation : Face à l'objectif ambitieux de la Zéro Artificialisation Nette (ZAN), un accompagnement des collectivités est indispensable. Le développement d'une ingénierie au service des territoires pour partager les pratiques, accompagner les projets ... paraît indispensable pour atteindre cet objectif.

Energie : La volonté d'aller au-delà des objectifs nationaux en matière de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre est exprimée et cible notamment les déplacements.

Biodiversité : L'objectif exprimé est de conserver les continuités écologiques là où elles sont fonctionnelles, et agir en faveur de la restauration et de la création de trames là où cela est nécessaire : par exemple au sein des communes, chez les particuliers, dans les zones d'activités également, etc.

Tourisme : Il est proposé que le tourisme sur le territoire s'appuie sur un développement important de la mobilité douce (piétons, cycles), qui pourra également être utile pour les déplacements au quotidien. Il paraît également important de garantir une cohérence dans les multiples offres et surtout un caractère durable pour celles-ci.

SYNTHESE GROUPE 2

Forêt : Le sujet a été évoqué dans 2 tables sur 3. Concernant la forêt domaniale, des efforts déjà réalisés pour tendre vers une gestion d'excellence. La cible pour la nouvelle Charte serait davantage les forêts communales mais aussi les propriétaires privés. Il s'agit de lancer des actions de recensement des propriétaires, de mobilisation de la ressource, pour mieux préserver et valoriser la ressource en bois dans l'ensemble des forêts. De même, on retiendra une volonté de fédérer et mobiliser les propriétaires privés pour pouvoir créer des accès à la ressource cohérents, en collaboration avec les communes et les groupements forestiers existants. Une piste également à intégrer dans la nouvelle charte, autour de la préservation et de la valorisation des savoir-faire, et de la redécouverte de nouveaux usages du bois. Enfin, un effort est à réaliser concernant le développement de la transformation à l'échelle du Triangle Marnais, en valorisant le bois local.

Sobriété foncière : Le sujet a été évoqué dans 2 tables sur 3. Il s'agit de tendre vers un urbanisme plus sobre et respectueux de l'identité actuelle, en stoppant l'urbanisation discontinue, et en recentrant sur les cœurs de village. La nouvelle Charte doit aussi permettre de favoriser l'expérimentation sur le territoire (ex : rétention foncière, revalorisation des logements vacants, autres démarches innovantes, etc.). Le rôle du Parc pourrait être d'apporter des outils aux communes et aux propriétaires, d'informer et de sensibiliser, et ce, très en amont dans les discussions dans les documents planification. Concernant les objectifs de lutte contre l'artificialisation, il faut apporter des réponses aux dispositions de la loi Climat et Résilience. La majorité des participants sont d'avis d'afficher des objectifs forts de réduction de l'artificialisation dans la Charte, en étant plus ambitieux que la loi (atteindre la trajectoire ZAN avant 2050).

Sobriété énergétique : Le sujet a été évoqué dans 2 tables sur 3. Les participants souhaitent afficher un objectif de neutralité carbone mais dans le respect de l'identité du territoire (identité architecturale et villageoise). L'atteinte des objectifs énergétiques pour l'habitat peut être complexifiée par les normes architecturales en particulier dans les secteurs autour des Monuments Historiques. La problématique rejoint celle de la reconquête du bâti vacant ou dégradé et du coût que cela représente. Concernant l'accueil d'énergies renouvelables, les volontés locales sont davantage tournées vers le photovoltaïque plutôt que l'éolien, avec des objectifs concrets à intégrer dans la charte, en visant la recherche de solutions innovatrices à développer dans le Parc (ex de la tuile photovoltaïque)

Identité locale : l'affirmation de l'identité de la Montagne de Reims a été évoquée sur une des tables comme un objectif fort. Il s'agit de bien questionner et affirmer cette identité auprès des EPCI. La caractérisation de cette identité fait toutefois débat : un territoire à préserver naturel, ou qui doit accueillir des habitants et des activités économiques ?

SYNTHESE GROUPE 3

Niveaux d'exigence : Nécessité de qualifier dans la future charte les niveaux d'exigence relatifs aux pratiques souhaitées sur le territoire, et s'assurer ensuite qu'elles s'appliquent. Cette vision commune

doit permettre que les ambitions de la charte en faveur de la biodiversité « collent » à celles de la SNAP et d'engager sur la base du volontariat quelques communes forestières dans l'obtention du Label Forêt d'Exception.

ENR : Comment résoudre la difficulté de développer les ENR (photovoltaïque mais aussi éolien) tout en préservant les paysages et le patrimoine bâti ancien ?

Objectif ZAN : c'est un bon objectif pour le territoire du PNR, il faudra veiller à ce qu'il s'applique sur le Parc mais également sur les territoires des agglomérations limitrophes, notamment les villes portes du PNR.

AJOUTS DES PARTICIPANTS

- On parle beaucoup de projets ambitieux et complexes, il ne faut pas oublier d'intégrer dans la charte, des éléments plus concrets, aisément atteignables et plus parlant pour le grand public (par exemple : des synthèses vulgarisées à prévoir pour montrer au grand public vers quoi on va)
- On a tendance lorsqu'on parle d'ENR à n'évoquer que des macro projets, mais il semble nécessaire de chercher à creuser autour du micro également, comme par exemple le micro hydraulique.

DES QUESTIONS QUI ONT FAIT DEBAT, AVEC DES AVIS DIVERGENTS

- Une difficulté soulevée par plusieurs groupes : on parle d'excellence, de bonnes pratiques, on parle de respect de la biodiversité : mais quels sont les critères ? Qu'est-ce qui permet de dire que les pratiques sont acceptables ? Quels sont ces seuils et sera t'on capable de les qualifier dans la charte ? Peut-on préciser notre vocabulaire et s'accorder sur ces critères et sur la démarche collective ?
- Comment allier rénovation du bâti pour la sobriété foncière, efficacité énergétique, et préservation de la qualité architecturale ? comment équilibrer cela pour que cela fonctionne d'ici 2039 ?
- Est-ce qu'il faut aller plus loin que le SRADDET et la loi Climat et Résilience en termes de sobriété foncière sur le territoire du Parc ?
- Est-ce que c'est un parc que l'on veut garder naturel, ou alors est-ce qu'on souhaite un territoire d'accueil et de développement ? Comment placer le curseur sur ce développement ?

EN CONCLUSION

5 grandes briques pour la nouvelle Charte, qui font consensus après ces échanges : développement de la gestion durable de la forêt, sobriété foncière, sobriété énergétique, préservation de la biodiversité et des paysages.

Un manque important est mis en avant : les ambitions ne sont pas encore toutes clairement posées. Les curseurs fixant les caps à viser pour la nouvelle charte ne sont pas encore définis. Il est donc nécessaire de les identifier collectivement et de les partager.

LES SUITES

D'ici le mois de janvier 2022, le projet stratégique va être partagé et validé en Bureau syndical et en Comité syndical.

Ensuite une période de 6 à 8 mois de rédaction des fiches mesures de la Charte, derrière toutes les orientations dont on a parlé dans le projet stratégique, il va être question de détailler « qui fait quoi », « comment », « avec quels moyens ? » pendant le 1^{er} semestre 2022.

On va passer du projet stratégique au projet opérationnel avec la définition et la rédaction des mesures qui constituent le cœur de la charte.